

### La conduite d'un projet à destination des publics : les dispositifs de l'éducation artistique et culturelle - EAC

Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle - EAC - relèvent d'une politique nationale entre l'État et les collectivités territoriales. De nombreux dispositifs sont ainsi déployés à destination des publics.

Parmi les dispositifs existants, les projets rattachés aux arts visuels occupent une place prépondérante permettant à l'artiste de développer un processus de création au sein de contexte particulier ; de partager sa démarche et sa pratique auprès de public spécifique ; de nourrir ses recherches et sa production en bénéficiant de moyens et de budgets dédiés.

Ces trois jours de formation permettent de mesurer les enjeux de l'EAC ; la méthodologie à suivre dans l'écriture d'un projet ; d'identifier les spécificités des dispositifs et les publics visés afin de concevoir un projet adapté et cohérent avec sa démarche artistique ; d'évaluer les besoins et moyens à mobiliser dans la réalisation du projet.

Il s'agira également de maîtriser les bonnes pratiques contractuelles garantissant un cadre de réalisation équilibré avec le-la commanditaire.

Le contenu de la formation est adapté selon les besoins identifiés en amont via un questionnaire d'auto-positionnement.

Ce questionnaire permet de s'assurer de l'adéquation de ses attentes et des objectifs de la formation.

Une attestation de suivi est délivrée à l'issue de la formation.

**Formatrice** : Angélique Lecaille

**Intervention** : Antoinette Parrau, designeuse, spécificité, « Design et soins ».

**Tarif individuel** : 840€

**Pré-requis** : aucun. Possibilité de venir avec un pré-projet ou un appel à candidature.

**Durée** : 3jours - 21h

**Modalité** : en présentiel, 5 à 8 personnes.

**Dates** : Cf calendrier.

**Lieu** : Rennes et selon les demandes identifiées.

## Objectifs

- Situer l'ensemble des dispositifs de l'EAC, leurs principes et enjeux.
- Concevoir et conduire un projet d'éducation artistique et culturelle en direction de public spécifique.
- Développer un projet adapté et cohérent avec sa démarche artistique.
- Mesurer et veiller aux bonnes pratiques contractuelles afin d'assurer un cadre de réalisation équilibré entre les partenaires.

## Compétences

- Apprécier les enjeux des différents dispositifs de l'EAC.
- Situer les réseaux de l'EAC.
- Identifier les différents interlocuteur·rices et les partenaires potentiels au regard du projet visé.
- Construire un projet tenant compte des spécificités du public.
- Définir les étapes de lancement et de développement du projet.
- Budgétiser un projet d'EAC et identifier les sources de financement possibles.
- Élaborer des séquences d'atelier : étapes, rythmes, scénarios pédagogiques, ...
- Adopter de bonnes pratiques.

## Méthodes

- Participation active : partage d'expérience et perspective d'application.
- Analyse de dispositifs.
- Mise en situation par le projet, analyse d'un cahier des charges et écriture d'intention.
- Support visuel.
- Documentation spécifique.
- Paroles d'acteur·rices.
- Dossier ressource remis à l'issue de la formation.

## Méthodes d'évaluation

- Questionnaire de positionnement permettant d'évaluer l'adéquation des attentes et des objectifs de la formation.
- Évaluation durant la formation sous forme d'exercice en individuel et en collectif.
- Mise en pratique permettant d'appliquer les connaissances et les principes abordés durant la formation.
- Questionnaire de positionnement dit « à chaud » à l'issue de la formation puis « à froid » à 1 mois.

## Programme de la formation

**Les enjeux de l'éducation artistique et culturelle.**

J1

### 1. La place de l'Éducation Artistique et Culturelle des politiques conjointes nationales et territoriales :

- repères historiques,
- les accords interministériels,
- les 3 piliers de l'EAC,
- les principes de l'EAC,
- le label 100% EAC,
- les PREACS.

### 2. Les enjeux de la coopération dans les politiques de l'EAC :

- le rôle de l'artiste,
- les partenaires,
- les publics.

### 3. Les dispositifs de l'EAC, enjeux et contextes :

- les dispositifs nationaux :
  - culture et école,
  - culture et santé,
  - culture et ruralité,
  - culture et justice,
  - culture et université.
- les dispositifs territoriaux.

**La conduite d'un projet d'EAC - Mise en pratique.**

J3

### 1. Analyse d'un contexte et définition des intentions artistiques et pédagogiques du projet.

### 2. Définition des moyens et des ressources nécessaires à la réalisation du projet.

### 4. Identification des interlocuteur·rices et les partenaires potentiels.

**La conception d'un projet d'EAC : principes et méthodologie**

J2

### 1. Construire un projet d'EAC :

- analyser un dispositif,
- concevoir un projet adapté au contexte et au public visé, principes et méthodologie,
- l'écriture du projet artistique et pédagogique,
- les éléments d'un dossier : projet, calendrier et budget prévisionnel,
- contractualisation et rémunération,
- partenaires et sources de financement.

### 2. Conduire un atelier :

- méthodologie,
- principes à respecter selon les publics,
- points de vigilance.

### 3. Focus sur la conduite de projet au sein de milieu spécifique, le dispositif « Culture et santé » : intervention d'Antoinette Parrau, designeuse spécificité « Design et soins ».

### 5. Définition des séquences et scénarios pédagogiques.

### 6. Présenter son projet à l'oral.

### 7. Bilan collectif.

**Noter :** mise en pratique à partir d'un dispositif retenu en amont.

## Artiste-auteur·rice

Vous bénéficiez, via l'Afdas, d'une ouverture de droits à la formation selon le montant de vos revenus artistiques déclarés auprès de l'Urssaf-Limousin. Un délai de carence est à respecter si vous avez bénéficié d'une formation financée via l'Afdas en 2025 et au courant de 2026.

**Comment faire une demande de financement ?** La demande se fait depuis votre espace personnel (onglet « Particulier ») sur le portail MyA.

**Éléments demandés :**

- lettre de motivation,
- CV,
- devis de la formation,
- programme de la formation,
- justificatifs de revenus artistiques,
- note d'information sur les frais annexes (transport/hébergement), si nécessaire.

**Noter :** les financements dépendent des budgets disponibles. Vous pouvez solliciter l'aide de votre conseiller·ère Afdas dans la constitution de votre demande de financement.

**Délais de dépôt de l'Afdas :** La demande est à déposer au plus tard 4 semaines avant le début de la formation et au plus tôt 4 mois avant.

**Nous vous conseillons de déposer votre demande au moins 7 semaines avant le début de la formation.**

## Indépendant·e

Si vous cotisez au CFP, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle **via le FAF** correspondant à votre activité (Agefice, FAFCEA, FIF-PL).

**Noter :** Téléchargez au préalable votre attestation de versement CFP à partir de votre espace Urssaf.

## Collectivités

Demande via votre **compte d'agent CNFPT**.

**Noter :** Vérifiez auprès de votre service formation si votre collectivité utilise une procédure dématérialisée (plateforme IEL).

## France travail

Vous pouvez solliciter une **Aide Individuelle à la Formation (AIF) via France Travail** à partir de votre espace personnel ou auprès de votre conseiller·ère.

## Salarié·e

Demande **via votre OPCO** (Afdas, Uniformation, etc.), selon votre convention collective.

**La conduite des formations est conditionnée au nombre d'inscription validée - 5 personnes minimum - Leur déroulement est confirmé 3 semaines au plus tard avant le début de la formation.**

## Modalités

- 1. Pré-inscription :** demandez à recevoir le formulaire d'évaluation. Celui-ci permet d'évaluer l'adéquation de vos besoins aux objectifs des formations proposées : > [contact@dunite.org](mailto:contact@dunite.org).
- 2. Devis :** en retour du formulaire, un devis ainsi que le programme de la formation correspondante seront transmis.  
  
Adressez ensuite ces éléments auprès de votre Opco si vous sollicitez une demande de financement.
- 3. Validation de l'inscription :** votre inscription est confirmée à réception du devis et de la convention de formation signés.
- 4. Lancement de la formation :** vous recevez 3 semaines au plus tard avant le début de la formation votre convocation, le programme de formation et des informations utiles.  
  
Un questionnaire d'auto-positionnement en lien avec la formation retenue est également adressé. Le questionnaire est à retourner complété 1 semaine avant la formation.

## Engagements

### VHMSS

Dunite s'inscrit dans la lutte pour l'égalité de genre et contre les violences et harcèlement moral, sexiste et sexuel (VHMSS). Un dossier ressource comprenant un questionnaire d'auto-positionnement est remis à chaque stagiaire en amont de la formation. Cet outil a été conçu et porté par le réseau associatif acb - art contemporain en Bretagne et HF+ Bretagne.

### Adaptabilité

Dunite est à l'écoute de tout besoins spécifiques afin d'adapter les formations (adaptation pédagogique ou organisationnelle). Les aménagements sont étudiés et coordonnés avec vous.

### Un territoire apprenant

Dunite promeut le collectif participant à construire un commun des connaissances dynamisant la composition et la structuration de réseau professionnel d'artiste-auteur-riche et d'indépendante permettant notamment de rompre avec le sentiment d'isolement et d'illégitimité.

Dunite s'inscrit en coopération avec l'ensemble des acteur-rices de la culture et des professionnelles relais du champ de l'emploi-formation.

La conduite des formations est conditionnée au nombre d'inscription validée

- **5 personnes minimum** - Leur déroulement est confirmé **3 semaines au plus tard** avant le début de la formation.

L'inscription à une formation se déroule en plusieurs étapes, il est donc **nécessaire de s'y prendre plusieurs semaines en avance** tenant compte notamment des délais de traitement de votre dossier en cas de demande de financement auprès de l'Opco dont vous dépendez.

## FÉVRIER

La gestion de son activité.

17 au 19 fév.

## MARS

La gestion de son activité.

03 au 05 mars.

Le dossier artistique.

24 au 26 mars.

## AVRIL

Le secteur des arts visuels, structuration et dispositifs.

01 et 02 avril.

La gestion de son activité.

07 au 09 avril.

## MAI

Le secteur des arts visuels, structuration et dispositifs.

11 et 12 mai.

Intervenir auprès des publics.

19 au 21 mai.

## JUIN

La gestion de son activité.

02 au 04 juin.

Le secteur des arts visuels, structuration et dispositifs.

10 et 11 juin.

Le dossier artistique.

23 au 25 juin.

## SEPTEMBRE

La gestion de son activité.

01 au 03 sept.

Le dossier artistique.

09 au 11 sept.

Le secteur des arts visuels, structuration et dispositifs.

22 et 23 sept.

La gestion de son activité.

28 au 30 sept.

## OCTOBRE

Intervenir auprès des publics.

06 au 08 oct.

Le dossier artistique.

20 au 22 oct.

Le secteur des arts visuels, structuration et dispositifs.

27 au 28 oct.

## NOVEMBRE

La gestion de son activité.

03 au 05 nov.

Le secteur des arts visuels, structuration et dispositifs.

24 et 25 nov.

## DÉCEMBRE

La gestion de son activité.

01 au 03 déc.

Intervenir auprès des publics.

08 au 10 déc.

Le dossier artistique.

15 au 17 déc.

## Contact

Angélique Lecaille  
06 72 75 65 29  
contact@dunite.org

[www.dunite.org](http://www.dunite.org)

## La coopérative

Fondée par l'artiste-autrice Angélique Lecaille, Dunite est inscrite (Cape) au sein d'une coopérative d'entrepreneuse basée à Rennes, la [CAE Élan Créateur](#). La coopérative comprend un pôle de formation certifié « Qualiopi »



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante : actions de formation et bilans de compétences.

[formationpro@elancreateur.coop](mailto:formationpro@elancreateur.coop)

Organisme de formation enregistré sous le numéro 533350711235 auprès du Préfet de Région Bretagne

Siret : 437 827 959 00010 - APE : 7022Z

